



Rapporteur : Mme ROUSSET

47688

15 - Innovation, attractivité, Europe

### Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - Avenants à deux conventions établies avec Agrocampus et l'Université de Rennes 1

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 24 septembre 2015 et 24 mars 2016 relatives à la participation au financement du volet enseignement supérieur, recherche et innovation du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en date du 17 juillet 2017 et du 16 novembre 2020 ;

## Exposé :

Le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 (CPER) a été signé le 11 mai 2015 par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional de Bretagne. L'Assemblée départementale s'est engagée à participer au financement du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) par délibération du 24 septembre 2015 et à consacrer une enveloppe budgétaire conséquente en faveur des projets s'inscrivant dans les priorités stratégiques du Département pour le territoire breillien. L'Assemblée départementale a en outre approuvé les conventions de sites de Rennes, Saint-Malo et Fougères, lors de la session budgétaire du 24 mars 2016, qui déclinent pour chaque site les projets inscrits au CPER et leur plan de financement.

Parmi ces projets, deux opérations soutenues par le Département nécessitent de passer des avenants aux conventions de financement établies initialement.

### **I - Opération de rénovation du campus rennais d'Agrocampus Ouest, devenu Institut Agro Rennes-Angers au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Cette opération, centrée pour sa 1<sup>ère</sup> tranche sur la restructuration du bâtiment historique de l'établissement et de ses abords, vise à intervenir sur l'image de l'établissement (son bâtiment principal ayant une visibilité importante sur la rue de Saint-Brieuc), à améliorer de manière substantielle la fonctionnalité du bâtiment en clarifiant les différents typologies de locaux en fonction de leurs usages, à rendre le bâtiment conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité, et à améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, par délibération de la Commission permanente réunie le 17 juillet 2017, a décidé de soutenir ce projet et une convention de financement a ainsi été établie, en date du 24 août 2017. Un premier avenant a été signé le 9 décembre 2020, modifiant le plan de financement et portant le montant de la participation départementale à 862 500 €.

Alors que la réalisation de cette opération, prévue sur 5 ans, devait s'achever en 2022, un retard d'exécution des travaux (lié à la crise sanitaire mais également une rupture d'approvisionnement en matériaux due au contexte international) a amené l'établissement à prolonger les marchés au-delà de la période prévue initialement. L'Institut Agro Rennes-Angers sollicite donc un délai d'une année supplémentaire pour pouvoir présenter l'état récapitulatif final de ses dépenses et le procès-verbal de réception permettant de déclencher le versement du solde de la subvention.

Il est proposé de passer un deuxième avenant à la convention du 24 août 2017 afin de modifier l'article 9 relatif à la caducité, en portant sa durée à 6 ans à compter de la signature, soit le 23 août 2023.

### **II - Projet BUFFON 7.70 phase 6, porté par l'Université de Rennes 1, devenue Université de Rennes le 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le projet BUFFON est porté par l'Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR) de l'Université de Rennes et rassemble un grand nombre d'équipes de recherche et de partenaires sur la dynamique des paysages terrestres. Il vise à répondre au défi majeur que constitue le développement de nouvelles méthodes de modélisation numériques et expérimentales, et d'observation, pour la compréhension et la prédiction des changements environnementaux sur les systèmes continentaux. La phase 6 de ce projet, qui a démarré en 2020 et s'achèvera en principe fin 2023, consiste en l'acquisition d'une série d'équipements s'inscrivant dans les trois axes

complémentaires de BUFFON : collecte des informations environnementales, capacités d'expérimentation des écosystèmes terrestres et aquatiques et mise en place d'un observatoire virtuel de l'environnement.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, par délibération de la Commission permanente réunie le 16 novembre 2020, a décidé de soutenir ce projet à hauteur de 235 000 € sur un coût total de 788.000 €. Une convention de financement a ainsi été établie, en date du 22 décembre 2020.

Suite à des contraintes de temps et de faisabilité architecturale, l'établissement a souhaité revoir ses priorités d'acquisition dans un souci d'optimisation du projet scientifique (abandon du projet d'acquisition des mésocosmes au profit de l'achat d'un microtomographe et de lasers). Par ailleurs, des crédits FEDER (Fonds européens de développement régional) initialement prévus sur la phase 5 du projet ont été reprogrammés sur la phase 6 par la Région Bretagne, et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a décidé d'apporter un financement complémentaire. L'Université de Rennes sollicite donc une modification du plan de financement prenant en compte ces ajustements (qui ne modifient pas le montant de la subvention départementale mais portent le coût total du projet à 1 095 000 €).

Il est donc proposé de passer un avenant à la convention du 22 décembre 2020 afin de modifier l'article 2 concernant le plan de financement du projet.

### Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention du 24 août 2017 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Agrocampus Ouest, devenu Institut Agro Rennes-Angers le 1<sup>er</sup> janvier 2020, relative à l'opération de rénovation du campus rennais de l'établissement, joint en annexe ;
- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 22 décembre 2020 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Université de Rennes 1, devenue Université de Rennes le 1<sup>er</sup> janvier 2023, relative au projet BUFFON 7.70 phase 6 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces avenants.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231074

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation